

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris  
au Conseil En part à la  
Municipal exercice Délibération

Séance du 21 février 2025

15 14 8

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, SAREMIA Carine, DESCLAUX Amandine, DARDERES Paul, PEREUILH Martine

**Excusés :** DESTANDAU Stéphanie, CHIRIAUX Allisson, MEYER Véronique, URRUTIBEHETY Baptiste, TISSIER Fabienne

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

[Annule et remplace](#)

**21022025-5 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2024 du budget assainissement**

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**VOTE :** le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget assainissement et arrête ainsi les compte :

**Pour :** 8

**Contre :** 0

**INVESTISSEMENT**

*Dépenses :*

Prévu :	120 634.11 €
Réalisé :	65 147.12 €
Reste à réaliser :	45 322.80 €

*Recettes :*

Prévu :	120 634.11 €
---------	--------------

Réalisé :	22 313.11 €
Reste à réaliser :	58 781.80 €

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses :

Prévu :	1216 199.51 €
Réalisé :	9 851.91 €

### Recettes :

Prévu :	126 199.51 €
Réalisé :	121 968.64 €

## RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 42 834.01 €
Fonctionnement :	112 116.73 €
Résultat Global :	69 282.72 €

Fait et délibéré à LAHONTAN, le 21 février 2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire



Patrice LALANNE